



**COMMUNE D'ANGEOT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
MARDI 8 OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

✓ Par suite d'une convocation en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 8 octobre 2024, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Absente ayant donné procuration : Pauline DONNA à Michel NARDIN.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2024 - 31**  
**ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle reçue de l'association le souvenir Français, suite à la cérémonie du 8 mai.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la subvention suivante :

TIERS	Montant subvention 2024
Le Souvenir Français	50 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10 octobre 2024, et de la publication le 10 octobre 2024.



**Le Maire,**  
**Michel NARDIN**